

CPEU
19/11/12

CR des élus FSU : (Karine Bocchialini, Sabine Ferrand-Nagel, Gilles Laschon, Jean-Marc Spindler)

1- CCSU : actualisation de la liste des experts

En cours. Courrier bientôt envoyé aux présidents des CCSU pour vérifier le contenu des tableaux et informer de modifs éventuelles (changement de grade, etc...).

Discussion

D. Porquet : Les membres sont élus pour 4 ans, si des départs sont prévus, faut-il refaire des élections ?

C. Choquet (DRH) : Les prochaines élections sont prévues pour 2014. Les présidents de CCSU doivent faire des propositions pour des nominations puis validation au CS et au CA. Le guide de fonctionnement des CCSU va être renvoyé.

S. Megherbi : a fait partie d'un groupe de travail : il faut que les CCSU soient validées par le CS restreint (le 26/11 !) puis CA du 17/12. Si retard, c'est janvier/février : trop tard ! Nous risquons de perdre la présence de personnalités extérieures de qualité.

JJ. Girerd : Groupe de travail CCSU à constituer.

2- Calendrier prévisionnel campagne EC 2013

C. Choquet : C'est comme tous les ans. Voir document distribué pour détail.

JJ. Girerd : Accès à la liste de nos postes, sous réserve d'une acceptation officielle par le ministère, dès fin novembre avec renvoi aux fiches de poste sur le site de l'université. Sinon la mise en ligne officielle via Galaxie n'est que fin février.

3- PES campagne 2012 : résultats

Les 93 PEDR de 2008 sont sortants. Il n'y a donc plus que des PES.

PES mise en place à partir d'octobre 2009 : barème 3500 à 15000 €.

Transparence et équité, pas de creusement de différences (pas de primes à 15 k€), limitation des calculs. La répartition proposée est celle qui était en vigueur sur les deux années précédentes. Elle s'appuie sur une commission ministérielle ad hoc qui a évalué les dossiers et leur attribue une note A, B, C. La répartition locale se fait ensuite de façon mécanique en fonction de l'enveloppe allouée et du taux des PES basé sur ceux des anciennes PEDR.

Statistiques :

105 titulaires en 2009

74 en 2010

81 en 2011, 31 PR1 et PRCE, 13 PR2, 40 MC.

Montants des primes :

PR1, CE = 6717 €

PR2 = 5137 €

MCF = 3556 €

IUF senior = 10800 €

IUF junior 6717 €

Chaire = 6000 €

Les nouvelles PES pour 2012 si on travaille à enveloppe constante = 446 k€ pour les PES de cette année.

Selon les critères = parmi les candidats, 20% des classés A devraient l'obtenir, 30% des classés B pourraient l'obtenir, 50% des classés C ne devraient pas. On pourrait garder la logique PEDR donc les

mêmes montants de primes. Augmenter le nombre de MCF. Si détachement ☐ suspension du paiement.

On aurait donc : 45 collègues classés A qui auraient leur prime et 39/54 pour les classés B. Taux de réussite similaire à 2011 = 31 sur 40 PR1/PRCE, 13 sur 26 PR2, 37 sur 107 MCF.

La question du devenir de la PES est posée avec les assises.

Discussion :

J. Bittoun : dit qu'il y a des efforts sur les investissements en pédagogie via le référentiel. Donc c'est normal qu'il y ait des efforts financiers faits pour les investissements en recherche.

JJ. Girerd : la suppression de ces PES ne serait pas satisfaisante intellectuellement.

G. Laschon : PEDR = reconnaît une activité d'encadrement. PES = ?? Excellence ? Rayonnement ? Jugement de valeur, pas une reconnaissance de tâches. C'est au CNU d'évaluer la qualité de la recherche et non à une commission ad hoc. Mais comme la CPEU n'est pas le lieu de décision...

4- Composition et fonctionnement de la CPEU

Groupe de travail « Formation des enseignants » volontaires issus de la CPEU : composition et fonctionnement à revoir. Ce groupe donne un avis sur les demandes de formations des personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Appel aux volontaires... Infructueux dans la CPEU... A suivre.

5- HCC et référentiel

5.1) Nouveau référentiel (Alain Danan - Pharmacie) : peu de différences par rapport au précédent (notamment parce qu'une commission n'a pas fait remonter ses modifs). Suppression des catégories « mises en place » si cela avait été fait l'an dernier. Ajout « ROF » pour chef de projet et correspondants composantes, à ajuster en fonction de chaque centre, fourchette de 16 à 48 ETD.

Les collègues vont rendre leur service prévisionnel et/ou définitif : nouvelle fiche d'activité de recherche prochainement envoyée. Quelques modifs : léger allègement et remplacement de la demande d'avis par un visa des responsables de labo et de composante.

Discussion :

J. Bittoun : il faudra faire un cadrage car on n'a pas les 2,3 m€ pour les HCC. Faire des priorités.

S. Megherbi : on a fait des choix (« largesses ») dans un certain contexte (plutôt faste) qui dépassent le cadre de la loi ; est-il toujours d'actualité ?

N. Bensimon : et les ATER ? HCC ?

C. Choquet : aucune charge complémentaire d'enseignement autorisée. Contrat possible en + hors université.

JJ. Girerd : cette note sera diffusée aux directeurs de composante.

G. Laschon : Fiche d'activités : quelles sont les conséquences ? Des collègues se sont-ils vu refuser des HCC car pas assez de recherche ? Que leur a-t-on proposé pour remettre les gens à la recherche ? Quel retour ? Il aurait été apprécié que les membres du CT soient informés et consultés sur des modifs (même mineures) sur la fiche d'activités de recherche et le référentiel des tâches. Demande aussi une version électronique du référentiel.

J. Bittoun : C'est pour s'assurer qu'il y a une activité de recherche et que la demande de HCC ne soit pas faite à la place d'une activité de recherche. Ce n'est pas une évaluation de la qualité de la recherche.

S. Guyon : la prévision budgétaire de 2013 fait qu'on va consommer la totalité de notre masse salariale pour payer nos statutaires dans l'hypothèse d'un GVT. Le référentiel creuse le déficit d'un moins bon encadrement de composantes sous-encadrées.

Jean Gilles Mbianga : il faut des HCC pour les composantes sous-encadrées : 2 fois punies.

S. Ferrand-Nagel : Bp d'activités du référentiel sont faites bénévolement (les collègues ne demandent pas car ils savent qu'il n'y a pas le budget) : il y a déjà de nombreuses HCC de base hors référentiel qui ne sont pas financées.

5.2) HCC (Serge Edouard) : il faut donner des avis sur un plafond d'HCC à voter au CS du 17/12.

184 000 h en 2012, -5000h en 2012 par rapport à 2011.

Proposition pour 2013 : on se calerait sur le réalisé de 2011 qui était une référence avec 163 000 h et soustraire ce qui est financé par le ministère ou auto-financé (formation continue et les IUF) et les économies suite aux mesures d'urgence exposées et validées en CEVU.

Discussion :

Les composantes dans l'ensemble estiment que les plafonds proposés ne sont pas tenables.

J. Bittoun : La notion de plafond est « débile ». Il ne faut pas réguler par le plafond (on atteint le plafond et on arrête nos enseignements ?!) mais en revoyant nos maquettes.

JJ Girerd : Renvoyer un tableau à chaque composante pour faire remonter ses calculs à S. Edouard avant le 17/12, avec le réalisé 2011, hors FC et économies. Les composantes qui ont des personnalités extérieures qui se font payées en HCC doivent le faire remonter aussi.

JM Spindler : peut-on revenir sur le plafonnement des HCC à 1,5 fois le service statutaire pour chacun des enseignants, notamment ceux du 2nd degré ?

JJ Girerd : on ne tient pas à ce que les E-C demandent trop d'HCC car ils doivent faire de la recherche : limité à 1,5 du temps d'enseignement statutaire.

G. Laschon : idem pour les PRAG ; les journées n'ont que 24h et les heures doivent être faites sans saboter. Si on estime qu'un enseignant-chercheur ne peut dépasser 1,5 fois son service statutaire sans empiéter sur son activité de recherche, alors comment concevoir qu'un enseignant issu du second degré puisse dépasser 1,5 fois son service (double de celui de l'enseignant-chercheur) sans nuire à la qualité de son investissement pédagogique ?

JJ. Girerd : Créer un groupe de réflexion sur les enseignants du 2nd degré pour bien établir les règles.

G. Laschon : Les règles existent : 1,5.

Y. Clavez : rappelle que les PRAG ne sont pas tous des mercenaires qui ne viennent pas à l'université que pour gagner plus mais pour l'intérêt de la discipline et de l'université.

JM. Spindler : ne comprend pas qu'il y ait des limitations pour les enseignants du second degré.